

## Réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2010

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. WACKMENKO met en vente la maison située sur la Place Communale. Il expose les différentes possibilités d'utilisation de ce local et rappelle que la Commune a fait valoir son droit de préemption. Il demande à chaque membre d'évaluer la maison, Mme Dominique SOUFFLEUR et M. Joël BROUSMICHE s'abstiennent. Il ressort un estimatif d'acquisition situé entre 40 000 et 60 000 euros ; M. le Maire se rapprochera donc du vendeur en ce sens.

Il fait part à l'assemblée d'une demande d'acquisition d'un terrain communal par M. Nicolas BAILLOT, pour une parcelle située au lieu-dit « La nasse ». Ce terrain jouxte une propriété de M. BAILLOT qui est actuellement enclavée, et lui permettrait un accès au chemin. M. le Maire précise que les projets d'acquisition par la Commune se finalisent et propose, le cas échéant, de fixer le prix de vente des biens communaux à même hauteur que le prix d'achat des nouveaux biens. Après délibération le Conseil donne un avis favorable (par 8 voix et une abstention, M. Joël BROUSMICHE) à cette vente et au tarif proposé.

Mme Monique BOUZAIN a contacté M. le Maire au sujet de nuisances qu'elle rencontre dans sa propriété non bâtie, sise à proximité du sentier rural « du Grand Clos », en raison d'un mauvais écoulement du fossé communal. Après consultation des plans cadastraux, la situation semble améliorable. M. le Maire est mandaté pour définir clairement le problème et le cas échéant proposer l'achat de la parcelle en contrebas du fossé.

M. le Maire souhaite faire un point sur la programmation des travaux de 2010 :

- aménagement d'un terrain de jeux : Le budget actuel tient compte des frais de dépollution. Cependant les déchets antérieurs aux années 70 étant généralement inertes, une dépollution ne devrait pas être nécessaire. Des demandes de subventions vont être faites auprès des différents organismes financeurs. Afin de clore le débat sur la sécurité du terrain, il rappelle que l'accès aux jeux et à l'aire de détente se fera sous la responsabilité des parents comme cela se fait partout ailleurs (pour exemple : la plaine du Mont-Olympe à Charleville Mézières). Pour les mêmes raisons, l'éclairage sera renforcé. Par 9 voix (M. BROUSMICHE s'étant abstenu) le Conseil décide d'inscrire ce projet au budget.
- Dans le cadre de la réalisation d'un préau attenant à la salle communale, le Conseil Général a décidé d'accorder une subvention à hauteur d'un tiers du montant des travaux. A l'unanimité cette réalisation est inscrite au budget 2010.
- La Municipalité s'est rapprochée de la CAPEB pour la réfection de différents murs (murs extérieurs des cimetières de MURTIEN et de

BOGNY, réfection de la source avec abreuvoir à BOGNY et réfection du mur de soutènement du cimetière de BOGNY). Après étude des devis présentés, le Conseil décide à l'unanimité d'inscrire ces travaux au budget.

- M. le Maire donne ensuite lecture d'un courrier de l'Abbé LALLEMANT le remerciant de l'intérêt qu'il porte aux bâtiments religieux et des projets qu'il propose (restauration et réalisation des vitraux, réfection de la toiture, de la charpente et des fenêtres). Il rappelle qu'un diagnostic complet des 2 églises a été réalisé par l'Architecte des Bâtiments de France et que différents corps de métier ont réalisé des devis. Devant l'ampleur des travaux, aucune entreprise n'a souhaité prendre la responsabilité du chantier. Un maître d'œuvre ou un architecte devra donc être contacté. M. le Maire propose de faire appel au Cabinet BONNET.

Suite au décès de M. SNIDARO, M. le Maire propose que M. Ghislain TATON soit nommé délégué chargé de la révision des listes électorales.

Le Conseil vote ensuite à l'unanimité l'ouverture d'une enquête publique pour la modification du territoire Communal au hameau de WARTIGNY.

Suite à une demande des services Préfectoraux, le Conseil doit modifier sa délibération du 25 septembre 2009 décidant de rattacher les contrats d'abonnement d'eau au propriétaire du local loué. Cette possibilité nécessite l'accord du propriétaire dans un délai de 3 mois. La délibération est modifiée en ce sens.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a souscrit un contrat de maintenance pour le chauffage des bâtiments communaux. M. Joël BROUSMICHE jugeant la dépense élevée, M. le Maire rappelle qu'un contrat d'entretien est obligatoire pour une prise en charge par les assurances. Il précise que le chauffage de l'église représente la plus grosse part de cette dépense.

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un courrier de résiliation qui a été envoyé à la Mission Locale, du courrier de remerciement adressé à M. et Mme Léon DONAY pour le don d'un lot de pierres, de l'état d'avancement du dossier WIFIMAX, de la réalisation du plan de recollement du réseau d'eau de MURDIN, de la future acquisition d'un téléphone portable pour l'employé communal.

Avant de lever la séance, M. le Maire aborde le principe des cérémonies d'enterrements civils. Il demande aux membres du Conseil une réflexion sur ce sujet afin de proposer aux familles un endroit où le recueillement pourra être réalisé en toute dignité, à l'abri des intempéries.